

Créteil, le 5 septembre 2015



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Christian VAYLET

Tel : 01 57 02 68 44
Fax : 01 57 02 68 51

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Christian VAYLET
IA-IPR de Sciences et Techniques Industrielles

à

Mesdames et messieurs les professeurs
de projet interdisciplinaire du baccalauréat
S sciences de l'ingénieur

s/c

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Objet : projet du baccalauréat Scientifique option sciences de l'ingénieur.

Pièces jointes :

- **Fichier de validation du projet session 2016**
- **Les nouvelles grilles d'évaluation**
- **Note de l'Inspection Générale**

Les programmes du baccalauréat Scientifique option Sciences de l'Ingénieur mettent en œuvre un enseignement de projet d'un volume de 70 heures, conformément à la publication du BO n° du 30 septembre 2010.

Le règlement d'examen publié au Bulletin officiel n°39 du 23 octobre 2014 définit les modalités de cette nouvelle épreuve orale qui comprend deux parties dont l'une se tient en cours d'année (conduite de projet et revues de projet) et l'autre dans le cadre d'une épreuve terminale (présentation du projet).

La réalisation du projet **interdisciplinaire** mobilise tout ou partie des compétences des programmes des enseignements des disciplines scientifiques ou des disciplines de l'enseignement commun. Ce qui implique une continuité pédagogique entre les enseignements disciplinaires et la mise en œuvre du projet. Afin de vérifier que les projets proposés permettent une évaluation équitable des candidats, une procédure de validation des projets est mise en place annuellement au niveau académique. Chaque projet est présenté par les enseignants dans un dossier numérique de validation, comprenant notamment une fiche de validation. Ce dossier dématérialisé présente succinctement le projet (énoncé général du besoin, contraintes imposées, etc.) ainsi qu'un avant-projet de répartition des tâches attendues pour chaque candidat à l'intérieur de son groupe de projet. Il comprend également la liste des compétences qui pourront être évaluées.

Cette épreuve repose sur deux évaluations distinctes :

- l'évaluation menée par l'équipe pédagogique au cours de la conduite du projet ;
- l'évaluation faite par un jury extérieur lors de la présentation du projet.

Cette présente note a pour objet de préciser aux équipes pédagogiques les principales étapes de cet enseignement et les points essentiels de l'évaluation.

Christian VAYLET